

MÉRIGNAC

Bordeaux Aéroparc-Aéroport : le plan approuvé par les élus

Nicolas Laplume, gironde@sudouest.fr



*La zone de l'OIM s'étend sur Mérignac, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles et Martignas.
ARCHIVES QUENTIN SALINIER / SO*

Lors du conseil municipal, les élus ont souligné l'importance économique de ce projet, en donnant leur avis favorable à la stratégie d'aménagement de cette zone

Dans le cadre de l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) mise en place dans les communes de Mérignac, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles et désormais Martignas, les élus mérignacais ont approuvé le projet d'aménagement Bordeaux Aéroparc-Aéroport (OAIM B2A), lors du conseil municipal de lundi. Les élus de tous bords politiques s'accordent à dire que ce projet est essentiel pour le dynamisme économique de la commune, construit autour de la filière aéronautique et spatiale (ASD).

Le plan guide, présenté par l'adjointe Marie Récalde, prévoit un programme de construction qui vise à « densifier les tissus urbains existants » et le renouvellement du parc immobilier actuel, dans le but d'accueillir 50 000 emplois à l'horizon 2035. La création du boulevard technologique (avec un bus express), a été placée au cœur de ce plan, pour répondre aux besoins de mobilités, alors que les routes existantes sont régulièrement bouchées aux heures de pointe.

« La mobilité doit être le vecteur de l'organisation des territoires », a averti l'écologiste Éric Sarraute. La municipalité mise sur le report modal et l'utilisation des transports en commun (ligne A du tramway) ou des nouvelles pistes cyclables, et ne s'interdit pas d'étudier la question des voitures autonomes ou des transports par drone dans cette zone à l'avenir.

«Moment historique »

« C'est un moment historique pour préparer ces trente prochaines années. On est sur la ville industrielle de demain », a approuvé Patrice Lassalle-Bareilles (Horizons). Interrogée par Thierry Millet (divers droite) sur la possibilité de mettre plus de logements dans cette zone, Marie Récalde a répondu que des études ont été lancées sur le sujet et n'exclut pas de faire évoluer le plan local d'urbanisme (PLU).

Le plan prend également en compte la dimension environnementale, « en évitant d'aménager 77 % des zones humides identifiées » par exemple, en « réduisant » les dégradations des écosystèmes ou en compensant ailleurs ce qui sera détruit, a précisé l'adjointe. Enfin, le projet prévoit de développer des espaces publics et des services pour améliorer le cadre de vie des employés.